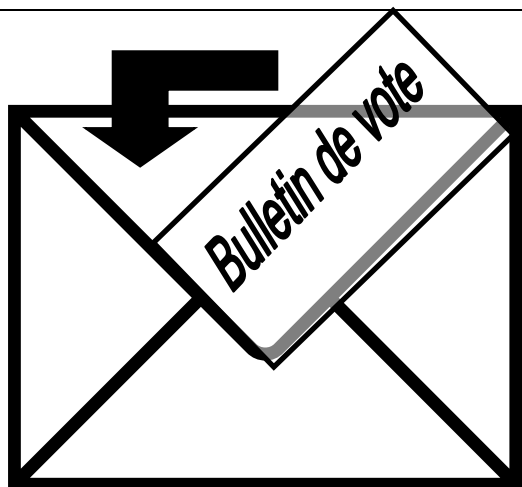


Election des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration

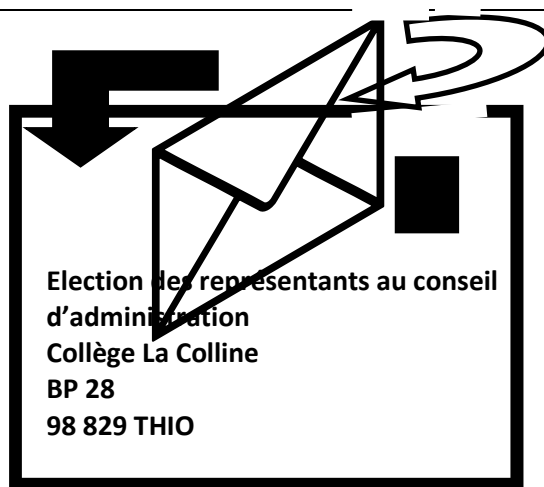
Chaque parent (mère / père / représentant légal) vote une seule fois en venant voter au collège le vendredi 3 avril entre 8 h et 14 h ou en votant par correspondance.

MODE D'EMPLOI DU VOTE PAR CORRESPONDANCE



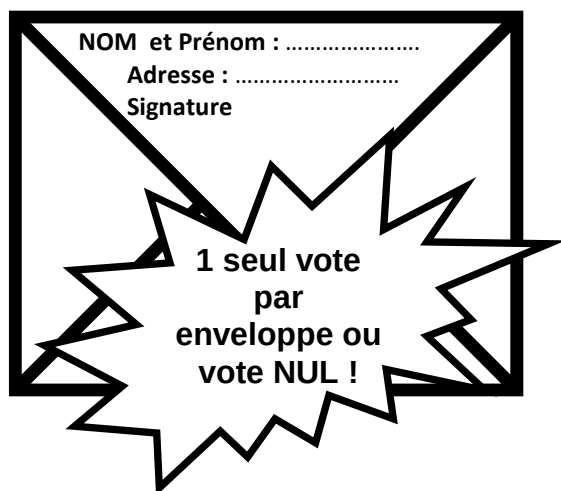
① Glisser le bulletin de vote dans la petite enveloppe marron.

- ne rien écrire, rayer ou dessiner sur le bulletin sinon celui-ci sera déclaré nul.
- Un seul bulletin par enveloppe.



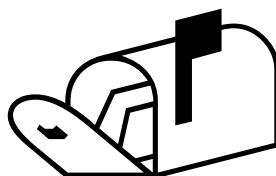
② Plier cette enveloppe et la glisser dans l'enveloppe blanche portant la mention

Election des représentants au conseil d'administration
Collège La Colline
BP 28 98 829 THIO



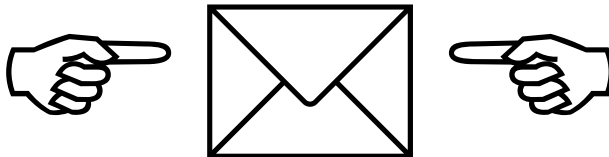
③ Au dos de l'enveloppe, indiquer vos nom, prénom, adresse et signer.

Ne pas oublier sinon le vote sera nul !



④ Poster cette enveloppe affranchie avant le mercredi 1^{er} avril.

OU



Remettre vous-même l'enveloppe au secrétariat du chef d'établissement

OU

Donner l'enveloppe à votre enfant pour qu'il la remette à la Vie Scolaire.

Vérifier bien qu'il n'oublie pas de le faire.